

Le 2 mars, 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 2 MARS 2023, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et la Conseillère Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham, Gerald Teske, Roland Barnabé par téléphone
ABSENCE MOTIVÉ : Lorraine Rochon et Charles Meunier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-03-018

IL EST,

PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général par intérim, Paul St-Louis, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER, 2023
4. APPROBATION DES COMPTES; RAPPORT DES SALAIRES NETS; RAPPORT D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET SUIVIS DE BUDGET
5. CORRESPONDANCES ET PERMIS
6. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-03 RELATIF AUX NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS PRIVÉS
7. DÉPÔT DE LA COPIE DU RÈGLEMENT NO. 2023-03 RELATIF AUX NOMRES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS PRIVÉS
8. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-04 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES LORS D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR COMBATTRE L'INCENDIE OU POUR INTERVENIR LORS D'ACCIDENT DE VÉHICULE D'UN PROPRIÉTAIRE NON-RÉSIDENT DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY
9. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-05 RELATIF A LA DÉMOLITON D'IMMEUBLES
10. RÉOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN NOUVEAU CHEMIN PRIVÉ- LOT 6 492 084
11. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DU PROJET 2023-001 POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN MILLER
12. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DU PROJET 2023-002 POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION ROUTE 315 ET CHEMIN PAPKE

13. RÉSOLUTION ADOPTION DE LA SOUMISSION DES ABATS-POUSSIÈRES
14. RÉSOLUTION – POUR SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE D’INCENDIE, LE RAPPORT ANNUEL (PMOL) (ANNÉE 4)
15. RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE RÉPARATION AU MTQ POUR LE PONT BURNS
16. RÉSOLUTION POUR L’APPUI A LA RÉSOLUTION 13.2.1 DE LA MRC – DÉCLARATION DE L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L’INTÉGRATION DES ACTIVITÉS MINIÈRES AUX TERRITOIRES
17. RÉSOLUTION POUR L’APPUI A LA MRC DES MASKOUTAINS – DEMANDE D’INTERVENTION GOUVERNEMENTALE AUPRÈS DES ASSUREURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE IMMOBILIER QUÉBÉCOIS RECOMMANDATION DU CONSEIL DU PATRIMOINE (MRC RÉSOLUTION 16.2)
18. RÉSOLUTION POUR RADIER LA SOMME DE 2 332.58\$ AU COMPTE DE MATRICULE NO. 0070181923 CLIENT NO. 2
19. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 19.1 TRAVAUX PUBLICS
 - 19.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 19.3 ENVIRONNEMENT
 - 19.4 LOISIR, CULTURE ET COMMUNICATION
20. PÉRIODE DE QUESTIONS
21. VARIA
22. CLOTÛRE DE L’ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2023-03-019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham **APPUYÉ** par la conseillère Chantal Soucy et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que déposé, tout en retirant l’item 15 Résolution pour une demande de réparation au MTQ pour le pont Burns ainsi que sous l’item 21 Varia, l’ajout de Résolution d’appui pour M. Gilles Barrette du 540 chemin Lac-Aux-Brochets, et, celui-ci, demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2023

2023-03-020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2023 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske **APPUYÉ** par le conseiller John Abraham et résolu, d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES ET RAPPORT DES SALAIRES NETS

2023-03-021

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur générale et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske

APPUYÉ par le conseiller John Abraham et résolu d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leur paiement.

00006-7088	Claude Philippe – loyer : février 2023	2 060,00
00054-7212	Ministre du Revenu du Québec – cotisation CNESST	71,33
00055-7213	Mun. Reg. Comté de Papineau – quote-part 1/3	27 723,42
00056-7214	Bell Canada – bureau et bibliothèque	449,81
00057-7215	Tricentris - Centre de Tri – contribution annuelle 2023	2 640,87
00058-7216	Fournitures de Bureau Denis - papeterie	28,73
00059-7217	Dépanneur Mauzeroll – timbres : janvier 2023	72,93
00060-7218	Anne Pilon – dépenses bureau et repas (conseil 2 fév)	104,67
00061-7219	Le Droit – renouvellement : 12 mois	255,07
00062-7220	Union des municipalités du Québec – cotisation 2023	2 231,66
00063-7221	ADTEX Enr. – site web : mise à jour janvier 2023	51,74
00064-7222	Direction de la gestion Fonds MERN – mutations	20,00
00065-7223	Stanley Sécurité – service : 26 janvier au 25 avril	107,47
00066-7224	Journal Les 2 Vallées – annonces : appel d'offres x 2	666,86
00067-7225	Fédération Canadienne des Municipalités – cotisation	272,90
00068-7226	Services Cartes Desjardins – consultation registre foncier	5,05
00069-7227	Équipe Laurence – travaux TECQ : chemin Miller	6 271,89
00070-7228	Paul St-Louis – honoraires : 1 au 31 janvier 2023	4 814,93
00071-7229	Bélanger Renée – honoraires : 1 au 31 janvier 2023	2 342,18
00072-7230	Le Spécialiste de la Sécurité au Travail – vêtements hiver	257,31
00073-7231	Bell Canada (Internet) – bureau	210,05
00001-7019	Excavation J.B.G. Lajeunesse – déneigement 2/3	48 691,91
00003-7021	Clayton Berndt Excavation Inc. – déneigement 2/3	163 987,92
00075-7233	Receveur Général du Canada – remises de l'employeur	2 123,12
00076-7234	Ministre du Revenu du Québec – remises de l'employeur	5 424,37
00077-7235	Société de l'Assurance Automobile – camion et tracteur	1 147,14
00078-7236	Municipalité de L'Ange-Gardien – intervention : Lac-Cole	3 316,89
00079-7237	Imprimerie Papineauville Inc. – copieur	169,68
00080-7238	Waste Management – ordures : 1 au 15 février 2023	926,69
00081-7239	Gazifère Inc. – bureau	354,91
00082-7240	DHC Avocats – dossier juridique : S. Burke	443,88
00083-7241	Microrama Informatique Inc. – back-up : février 2023	86,18
00084-7242	Jean Perreault – km : février 2023	94,55
00085-7243	Paul St-Louis – honoraires : 30 janvier au 19 février	3 515,33
00086-7244	Bélanger Renée – honoraire : 30 janvier au 19 février	1 859,55
00087-7245	Municipalité Mulgrave-et-Derry – frais bancaire caisse	75,00
00088-7246	Carle Ford – camion : lumière côté passager	1 711,74
00074-7232	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – ordures et recyclage	10 539,38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\$ 295 127,11

Total des chèques émis pour le service de paye pour la période du :

01 février au 28 février 2023

\$ 13 122,66

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE ET PERMIS

PERMIS :

Certificat d'autorisation	1	- changement d'usage
Quai	2	
Bâtiment accessoire	<u>1</u>	
Total	4	(26 janvier 2023 à 2 mars 2023)

6. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-03 RELATIF AUX NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS PRIVÉS

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Chantal Soucy de la présentation du règlement no. 2023-03 relatif aux normes de construction des chemins privés, et qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, ce règlement sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau du greffier-trésorier pour consultation.

7. DÉPÔT DE LA COPIE DU RÈGLEMENT NO. 2023-03 RELATIF AUX NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS PRIVÉS

8. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-04 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES LORS D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR COMBATTRE L'INCENDIE OU POUR INTERVENIR LORS D'ACCIDENT DE VÉHICULE D'UN PROPRIÉTAIRE NON-RÉSIDENT DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY

2023-03-022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé

Que ce conseil adopte le règlement No.2023-04 relatif aux tarifs applicables lors d'intervention du service de sécurité incendie pour combattre l'incendie ou pour intervenir lors d'accident de véhicule d'un propriétaire non-résident de la municipalité de Mulgrave-et-Derry, ci-joint a la présente, comme s'il était reproduit ici dans son entier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-05 RELATIF A LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

2023-03-023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske

Que ce conseil adopte le projet de règlement No.2023-05 relatif à la démolition d'immeubles, ci-joint a la présente, comme s'il était reproduit ici dans son entier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. RÉOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN NOUVEAU CHEMIN PRIVÉ –
LOT 6 492 084**

2023-03-024

ATTENDU l'approbation d'un projet de développement résidentiel comportant la création de six (6) lots résidentiels et d'un (1) lot rue, le 29 mars, 2022;

ATTENDU que le propriétaire du projet résidentiel, M. Steve Dupuis, a soumis à la municipalité une requête visant à nommer le nouveau chemin privé 'chemin Dupuis';

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver par résolution le nouveau nom de rue suggéré par le propriétaire et de transmettre à la Commission de toponymie du Québec la demande en vue de l'officialisation de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé

APPUYÉ par le conseiller John Abraham

QUE ce conseil attribue au lot 6 492 084 le nom de 'chemin Dupuis' et qu'une demande d'officialisation soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DU PROJET 2023-001 POUR
LA RÉFECTION DU CHEMIN MILLER**

2023-03-025

ATTENDU ; la municipalité de Mulgrave-et-Derry a reçu des soumissions pour la réfection du chemin Miller selon les plans et devis no. 2023-001 ;

ATTENDU ; la municipalité a reçu cinq (5) soumissions conformes quelles ont été étudiées pour leurs conformité par Équipe Laurence et en voici les résultats incluant les taxes applicables ;

SOUSSIONNAIRES INVITÉS	PRIX GLOBAL (INCLUANT TAXES)
1. Les pavages Lafleur & Fils inc.	336 729.64 \$
2. Équinoxe JMP	360 672.52 \$
3. Infratek construction	376 985.02 \$
4. Eurovia Québec Construction inc.	473 391.25 \$
5. Paysagiste Envert & Fils	515 395.80 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham,

APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry accepte la soumission de Les Pavages Lafleur et Fils selon le bordereau de soumission au montant de

336 729,64 \$ incluant les taxes applicables et que cette résolution agisse comme contrat légal entre les deux parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DU PROJET 2023-002 POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION ROUTE 315 ET CHEMIN PAPKE

2023-03-026

ATTENDU ; la municipalité de Mulgrave-et-Derry a reçu des soumissions pour l'aménagement de l'intersection Route 315 et chemin Papke selon les plans et devis no. 2023-002 ;

ATTENDU ; la municipalité a reçu cinq (5) soumissions conformes quelles ont été étudiées pour leurs conformité par Équipe Laurence et en voici les résultats incluant les taxes applicables ;

SOUSSIONNAIRES INVITÉS	PRIX GLOBAL (INCLUANT TAXES)
1. Les pavages Lafleur & Fils inc.	101 959.39\$
2. Équinoxe JMP	125 616.75\$
3. Paysagiste Envert & Fils	166 167.66\$
4. Infratek construction	219 087.06\$
5. Eurovia Québec Construction inc.	219 451.79\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske,
APPUYÉ par le conseiller John Abraham;

QUE le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry accepte la soumission de Les pavages Lafleur & Fils inc. selon le bordereau de soumission au montant de 101 959.39\$ incluant les taxes applicables et que cette résolution agisse comme contrat légal entre les deux parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. RÉOLUTION ADOPTION DE LA SOUMISSION DES ABATS-POUSSIÈRES

2023-03-027

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE la municipalité ait reçu la soumission pour l'abat-poussière par Multi-Routes, la municipalité de Mulgrave-et-Derry accepte cette soumission pour le chlorure de calcium liquide 35% pour l'abat-poussière pour une quantité de 63 000 litres à un taux de 0,343 \$ incluant le transport et l'épandage pour un total de 30 000,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14. RÉOLUTION – POUR SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE D’INCENDIE,
LE RAPPORT ANNUEL (PMOL) (ANNEE 4)**

2023-03-028

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque d’incendie a été adopté par le gouvernement du Québec en 2010 ;

ATTENDU QUE la municipalité a l’obligation de préparer un rapport annuel sur le plan de mise en œuvre prévu pour l’année numéro 4 faisant l’objet du présent rapport pour l’année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roland Barnabé
APPUYÉ PAR la conseillère Chantal Soucy

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry transmettre à la MRC de Papineau son rapport sur le plan de mise en œuvre prévu pour l’année 4 faisant l’objet du présent rapport pour l’année 2022 pour ainsi le transmettre au gouvernement du Québec si jugé nécessaire.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**15. RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE DE RÉPARATION AU MTQ POUR
LE PONT BURNS- RETIRÉ**

**16. RÉOLUTION POUR L’APPUI A LA RÉOLUTION 13.2.1 DE LA MRC –
DÉCLARATION DE L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
POUR L’INTÉGRATION DES ACTIVITÉS MINIÈRES AUX TERRITOIRES**

2023-03-029

ATTENDU que le territoire de la MRC de Papineau est visé par plusieurs titres miniers et que celle-ci a amorcé une réflexion sur les territoires incompatibles à l’activité minière (TIAM) en référence au règlement numéro 165-2018;

ATTENDU que, dans le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025, le territoire de la MRC de Papineau est ciblé pour son potentiel d’exploitation du graphite;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-013, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, autorisant le dépôt du mémoire de la MRC de Papineau sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;

ATTENDU le mémoire de la MRC de Papineau concernant les territoires incompatibles avec l’activité minière, déposé au Conseil des maires du 15 septembre 2021, dans le cadre de la nouvelle Politique nationale d’urbanisme et d’aménagement des territoires;

ATTENDU qu’une lettre concernant les préoccupations et les revendications de la MRC de Papineau à l’égard de l’activité minière et l’exercice de délimitation des TIAM a été envoyée, le 15 juillet 2022, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault;

ATTENDU la résolution numéro 2022-08-159, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 août 2022, autorisant le dépôt du mémoire de la MRC de Papineau concernant les territoires incompatibles avec l’activité minière;

ATTENDU la tenue du Forum sur l'intégration des activités minières, organisé par l'Union des municipalités du Québec en partenariat avec la MRC de Papineau, le 26 janvier 2023 à Gatineau;

ATTENDU l'adoption et la signature par les élus de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires (Déclaration de Gatineau) lors de ce forum;

ATTENDU que, par la signature de la Déclaration de Gatineau, les élus de l'UMQ demandent au gouvernement du Québec :

- de mettre à jour l'encadrement municipal des activités minières, notamment en abrogeant l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- de modifier l'OGAT relative aux activités minières pour permettre aux municipalités de reconnaître spécifiquement la valeur économique, sociale et culturelle de la villégiature;
- d'assurer la pérennité du prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine;
- de modifier la loi afin de permettre aux municipalités de différencier l'extraction des ressources minérales de surface, comme les carrières, gravières et sablières, des autres activités minières dans l'identification de TIAM;
- de reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier;
- de mettre en place un comité technique qui aura pour mandat de proposer des améliorations au régime d'encadrement des activités minières par l'aménagement du territoire;

ATTENDU que les municipalités du Québec sont invitées à appuyer la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires;

ATTENDU qu'une discussion a eu lieu le 14 février 2023 entre le Préfet de la MRC de Papineau et les représentants de l'UMQ afin d'intégrer la protection des zones agricoles dans les critères de délimitation des TIAM;

ATTENDU que la Déclaration de Gatineau devrait être bonifiée afin d'inclure la protection de l'ensemble de la zone agricole dans les territoires incompatibles à l'activité minière, et ainsi, favoriser l'autosuffisance alimentaire;

ATTENDU que la Déclaration de Gatineau devrait être bonifiée afin de demander au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire d'attribution de nouveaux titres miniers dans les régions peuplées, et plus particulièrement, dans les régions touristiques et de villégiature du Québec ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé

ET RÉSOLU QUE :

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante de cette dernière;

QUE : Le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry appuie la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires adoptée par les élus de l'Union des municipalités du Québec le 26 janvier 2023;

QUE : Le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry demande à l'UMQ d'intégrer, à la présente déclaration et dans ses demandes au gouvernement du Québec, la protection de l'ensemble de la zone agricole dans les territoires incompatibles à l'activité minière et un moratoire d'attribution de nouveaux titres miniers dans les régions peuplées, et plus particulièrement, dans les régions touristiques et de villégiature du Québec;

QU' : Une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec;

QUE : Le greffier-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. RÉOLUTION POUR L'APPUI A LA MRC DES MASKOUTAINS – DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE AUPRÈS DES ASSUREURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE IMMOBILIER QUÉBÉCOIS RECOMMANDATION DU CONSEIL DU PATRIMOINE (MRC RÉOLUTION 16.2)

2023-03-030

ATTENDU que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

ATTENDU que le gouvernement du Québec et les municipalités locales et régionales ont fait ces dernières années des efforts considérables sur le plan légal et financier dans le but de favoriser la restauration et la conservation du patrimoine immobilier du Québec;

ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires visant la sauvegarde de ce patrimoine,

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité ou d'une hausse démesurée du coût de la couverture d'assurance pour les propriétaires d'immeubles anciens;

ATTENDU que partout au Québec, et notamment sur le territoire de la MRC de Papineau, les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires d'immeubles anciens de les conserver, et à des acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation du patrimoine immobilier, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU que les actions des assureurs nuisent sérieusement aux efforts considérables consentis par le gouvernement du Québec, par les municipalités et par les propriétaires, dans le but de favoriser la reconnaissance, la conservation et la transmission du patrimoine immobilier;

ATTENDU que la MRC des Maskoutains a pris l'initiative de cette demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine immobilier et qu'elle a demandé à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec de joindre leur voix (résolution 22-11-409 de la MRC des Maskoutains) en adoptant une résolution ;

ATTENDU que le Conseil régional du patrimoine de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires de transmettre une demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine immobilier québécois dans la foulée de l'initiative lancée par la MRC des Maskoutains;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

ET RÉSOLU QUE :Le Conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry appuie la démarche initiée par la MRC des Maskoutains et demande une intervention du gouvernement du Québec auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'inscription du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QU' :

Une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC des Maskoutains pour distribution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir;

ET QUE :

Le greffier-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Gerald Teske se retire à 20 :28.

18. RÉSOLUTION POUR RADIER UNE SOMME DE 2332,58\$ AU COMPTE DE MATRICULE NO. 0070181923 CLIENT NO. 2

2023-03-031

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé

ET RÉSOLU QUE ce conseil radie une somme de 2332,58\$ incluant 34,00\$ d'intérêt en date du 2 mars, 2023 du compte de matricule no. 0070181923 Client no. 2, car ces montants sont prescrits

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Gerald Teske reprend son siege a 20:31.

19. RAPPORTS DES COMITÉS

- 19.1 Travaux publics
- 19.2 Sécurité publique
- 19.3 Environnement
- 19.4 Loisir, culture et communications

20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 :33 A 21 : 00

21. VARIA

RÉSOLUTION D'APPUI M. GILLES BARRETTE DU 540 CHEMIN DU LAC-AUX-BROCHETS

2023-03-032

ATTENDU que M. Gilles Barrette propriétaire du chalet situé au 540, chemin du Lac-Aux-Brochets désire construire un garage;

ATTENDU que pour réaliser ce projet M. Barrette doit faire l'acquisition d'une parcelle de terrain du Gouvernement du Québec;

ATTENDU que M. Barrette doit avoir l'appui de la municipalité afin que les autorité du Gouvernement du Québec accepte de lui céder la parcelle du terrain nécessaire;

En l'occurrence,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy

ET APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme ce qui suit :

- Que la municipalité ne s'objecte pas au projet de construction d'un garage de M. Gilles Barrette
- Que la municipalité appui sa demande de cession de terrain auprès du Gouvernement du Québec

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-03-033

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Roland Barnabé **APPUYÉ** par le conseiller Gerald Teske **QUE** la séance soit levée a 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur général et
Greffier-trésorier